

2025-12

DÉPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

AR Prefecture

046-214602963-20250321-2025_12-DE
Reçu le 24/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2025

Convocation le 14 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente du bourg en raison des travaux de rénovation de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Guillaume BACCON, Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR et Gérard VAN MARLE ; et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE VERGNE et Nelly VAN MARLE

Était excusé : Monsieur Benoît LAFARGUE

Secrétaire de séance : Madame Véronique LABRANDE

ADMISSION EN NON-VALEUR

Sur proposition de Mme. la Trésorière de Gourdon, par courrier explicatif du 5 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette n°302 de l'exercice 2022 (Orange).
- **DIT** que le montant total de ce titre de recette s'élève à 102 euros.
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT
Le 21 mars 2025
Le Maire, Raoul Debar

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 24/03/2025
Le Maire, Raoul Debar

